

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUIN 2023

Date de convocation : 31 mai 2023

Date d'affichage : 31 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS - Audrey MORGANTINI - Virginie TARDY

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN

Procuration : Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Mai 2023
- Décision modificative n°2 M57
- Création de deux postes d'emploi saisonnier pour l'été 2023
- Avenant à la convention de co maîtrise d'ouvrage conclu avec le Conseil Départemental pour les travaux de la Côte Maréchale
- Tarifs du nouveau columbarium
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Les devis et les demandes de subventions pour les travaux d'éclairage au Bagnol et le changement des menuiseries dans l'appartement au-dessus de la mairie ont été faits.
- La mise en place d'un espace anti-tabac autour de l'école est en cours.

Approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°2 M57

Des réajustements de crédits sont à faire en investissement en raison :

- De la nécessité d'augmenter les crédits relatifs aux travaux de voirie pour faire des travaux Rue de la Cure à proximité du City stade (+ 10 000 €)

- De la perception à venir de la subvention de la part de la Région pour le City stade (+ 24 400 €)

Par conséquent, le compte « travaux divers » est réajusté pour arriver à l'équilibre :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2151 - Voirie	+ 10 000 €	1322 – Subv Région	+ 24 400 €
2188 - Autres	+ 14 400 €		
TOTAL	+ 24 400 €	TOTAL	+ 24 400 €

Voté à l'unanimité

CREATION DE DEUX POSTES D'EMPLOI SAISONNIER POUR L'ETE 2023

Seules deux candidatures ont été reçues en mairie pour travailler cet été au service technique. Il s'agit de Gwen ROSTAING et Alban MESTRE-FAYOLLE. En plus d'épauler l'agent technique, tous deux devraient être amenés à repeindre les grilles de la cour de la mairie et le lavoir qui a été tagué Place Val'Fontaine.

En ce qui concerne l'organisation, après échanges avec l'agent technique (qui sera cette année en congé du 31 juillet au 20 août) et les deux jeunes, l'été se déroulera ainsi au service technique :

- Gwen ROSTAING travaillera à temps complet (mêmes horaires et jours de travail que David HAMEL) du 3 juillet au 13 juillet
- Alban MESTRE-FAYOLLE sera à temps complet également du 17 au 27 juillet

Cela revient au même nombre d'heures que les années précédentes (3 semaines à 24h précédemment contre 2 semaines à 35 heures cette année).

Le Conseil municipal décide d'acter la création de ces deux emplois saisonniers.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR AJUSTER LES MONTANTS DE TRAVAUX DE LA COTE MARECHALE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Lors des travaux de la Côte Maréchale, les travaux relatifs à la bande de roulement étaient à la charge du Conseil Départemental puisqu'il s'agit d'une route départementale. Il y a donc eu, début 2020, la conclusion d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage qui fixait, d'après les premiers estimatifs de travaux, le montant de l'enrobé à prendre en charge par le Conseil Départemental.

Avec la fin des travaux, la commune s'est finalement rendue compte que des quantités plus importantes d'enrobé avaient été utilisées et a sollicité le Conseil Départemental pour réajuster sa participation.

C'est pourquoi, le montant de la convention de co-maîtrise d'ouvrage ayant changé, un avenant financier doit être conclu. Le Conseil Départemental versera un supplément de 3 715,17 € au titre de sa maîtrise d'ouvrage.

Pour information, il reste encore un solde de 400 € dû par Valence Romans Agglo pour la gestion du pluvial et l'opération Côte Maréchale sera soldée.

Voté à l'unanimité

TARIFS DU COLUMBARIUM

Les travaux du nouveau columbarium sont désormais terminés et se sont élevés à la somme de 5 656 € TTC. Il s'agit d'un monument de neuf cases pouvant accueillir quatre urnes par case, contrairement au précédent qui offre des cavurnes de deux places. Il paraît donc aujourd'hui nécessaire de modifier les tarifs applicables.

Voici les données à prendre en compte pour se prononcer :

- Le coût réel du monument pris en charge par la commune sera de 4 883 € (après le remboursement de 773 € en 2024 du FCTVA).
- Les cases sont aujourd'hui vendues 300 € pour 30 ans aux saint-michelais (600 € pour les extérieurs)
- Pour amortir le nouveau columbarium, le montant de vente d'une case doit être de 542€.
- Après recherches, les communes alentours pratiquent les tarifs suivants :
 - o Geysans : 450 € pour trente ans
 - o Génissieux : 362.85 €
 - o Hostun : 450 €
 - o Romans : 735 €
 - o St Donat : 1 000 €

Plusieurs propositions sont en discussion :

- Précédemment, le prix d'une case était de 300 € pour une contenance de deux urnes, soit 150 € la place d'une urne. Avec la possibilité de déposer quatre urnes, cela fait un tarif à 600 € (150 € x 4)
- Il est également proposé de simplement prévoir un tarif de manière à amortir le bien, soit 550 € la case et le double (comme précédemment) pour les extérieurs.

Après échanges, le Conseil municipal décide finalement de fixer comme suit les tarifs d'achat d'une case au nouveau columbarium :

- Concession de 30 ans renouvelables, pour un montant de 550 € pour les personnes domiciliées à St Michel sur Savasse ou qui sont propriétaires sur la commune de Saint Michel
- Concession de 30 ans renouvelables, pour un montant de 1 100 € pour les autres demandeurs
- L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début mai :

- Dépôts :
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 5 Impasse Félix Roux
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 700 Chemin Dou Fayard
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 230 Rue Côte Maréchale
 - CUa pour une vente 200 Rue Côte Maréchale
 - CUa pour une vente 20 Rue Côte Maréchale
- Décisions :

- Accord pour une déclaration préalable 370 Chemin de la Sainte
- Accord pour une déclaration préalable 5 Impasse Félix Roux

Jurés d'assises

Le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024 a eu lieu à St Donat le 11 mai dernier : ce sont Brice PERRENOT et Guy RUAZ qui ont été tirés au sort pour St Michel.

Analyse comptable de l'année 2022

Le conseiller aux décideurs locaux (agent de la DGFIP en lien à la fois avec VRA et la trésorerie) est venu en mairie faire le bilan comptable de l'année 2022.

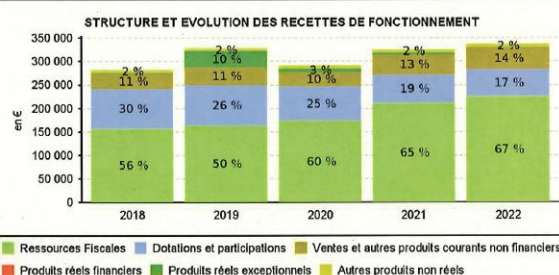
Ce qu'il faut en retenir :

- Les recettes de fonctionnement augmentent progressivement depuis 2018, avec une augmentation importante des recettes fiscales mais une baisse des dotations de l'Etat. Toutefois, la commune de St Michel perçoit moins de recettes par habitant que d'autres communes de même strate.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).



REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	389	484	524	482
Dotations et participations	101	147	225	229
Ventes et autres produits courants non financiers	80	132	132	122
Produits réels financiers	0	0	1	0
Produits réels exceptionnels	2	11	12	9

Strate de référence :
Population : 577
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022	
Ressources Fiscales	102,02 %
Dotations et participations	103,52 %
Produits courants	110,93 %
Produits financiers	0,00 %

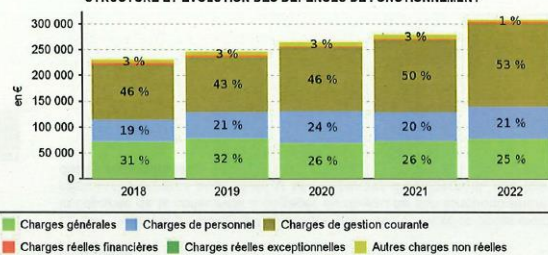
- Les dépenses de fonctionnement ont également progressivement augmentées depuis 2018, notamment le chapitre des frais de gestion courante dans lequel figure la participation au SIVOS, au SIVU et à l'Agglo (service instructeur pour l'urbanisme). Par nombre d'habitants, St Michel a moins de frais de personnel et plus de frais de gestion courante que les autres communes de la même strate. Ce résultat est à prendre avec de la réserve puisque les frais de personnel pour le fonctionnement de l'école sont en fait imputés au SIVOS.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	132	221	244	231
Charges de personnel	110	290	303	301
Charges de gestion courante	280	114	124	118
Charges réelles financières	4	14	17	12
Charges réelles exceptionnelles	0	2	7	4

Strate de référence :
Population : 577
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Charges générales	99,47 %
Charges de personnel	98,01 %
Charges de gestion courante	99,85 %
Charges réelles financières	96,03 %

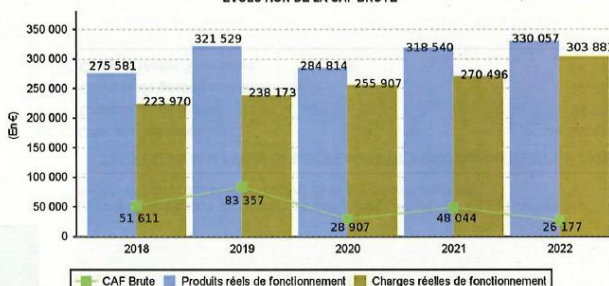
- L'autofinancement, c'est-à-dire les recettes qu'il reste une fois que toutes les charges de fonctionnement ont été payées, est assez fluctuant, avec des augmentations et des baisses selon les années.

L'autofinancement brut et net

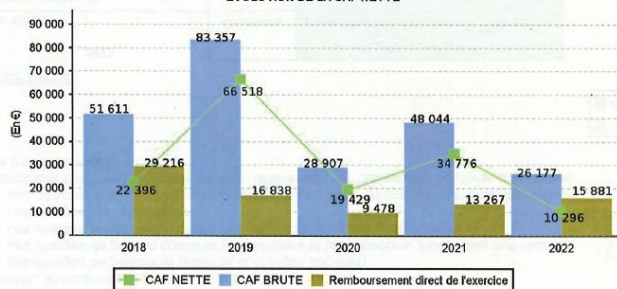
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



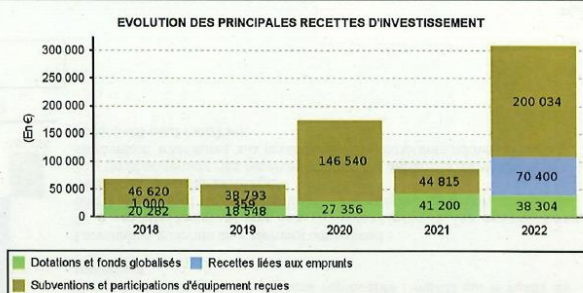
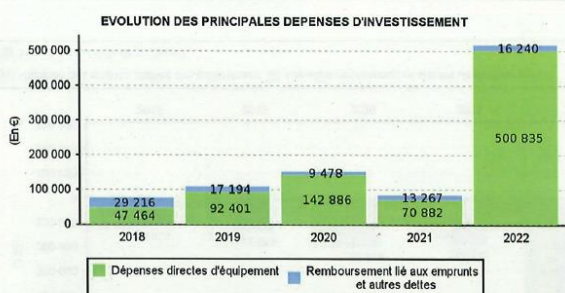
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

- L'investissement (en dépenses et en recettes) est très différent selon les années, en fonction des projets et des subventions perçues. L'année 2022 est une année extraordinaire avec les travaux de la Côte Maréchale, pour un montant très important.

Les opérations d'investissement



REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	868	346	384	329
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	28	64	88	71

REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	66	74	68	56
Recettes liées aux emprunts	122	49	105	81
Subventions et participations d'équipement reçues	347	136	115	97

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Dépenses directes d'équipement (1)	65,00 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	99,97 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

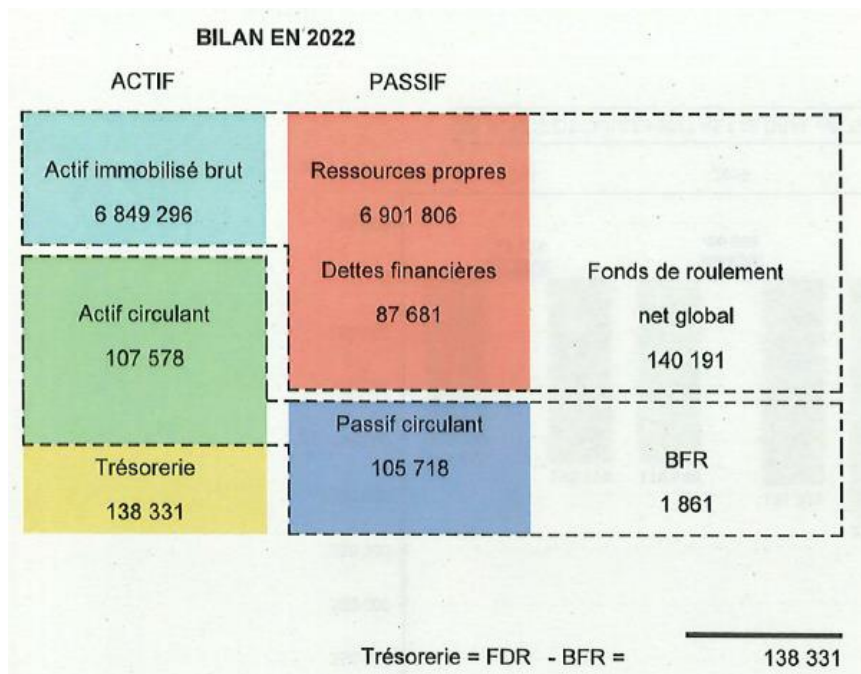
(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

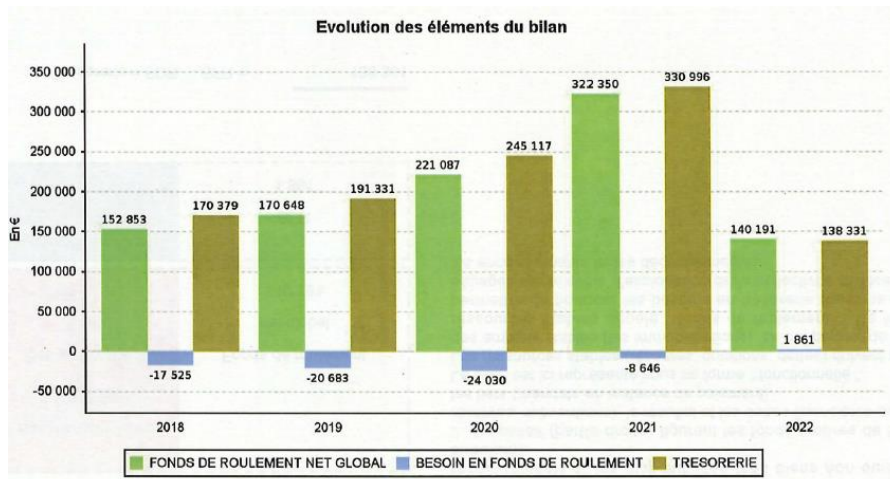
TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Dotations et fonds globalisés	185,05 %
Recettes liées aux emprunts (3)	100,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	47,09 %

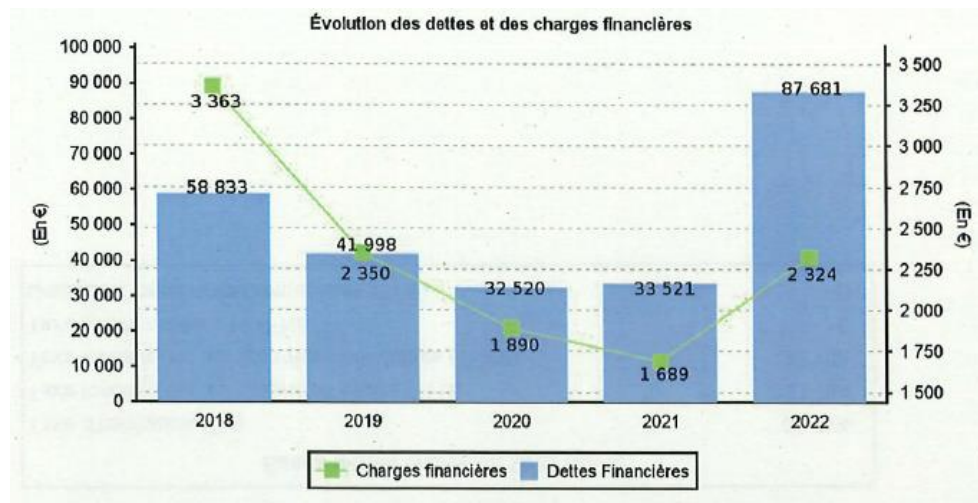
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

- Le fonds de roulement est de 138 331 €. Il a augmenté jusqu'en 2021 puis baissé en 2022 avec les travaux de la Côte Maréchale.

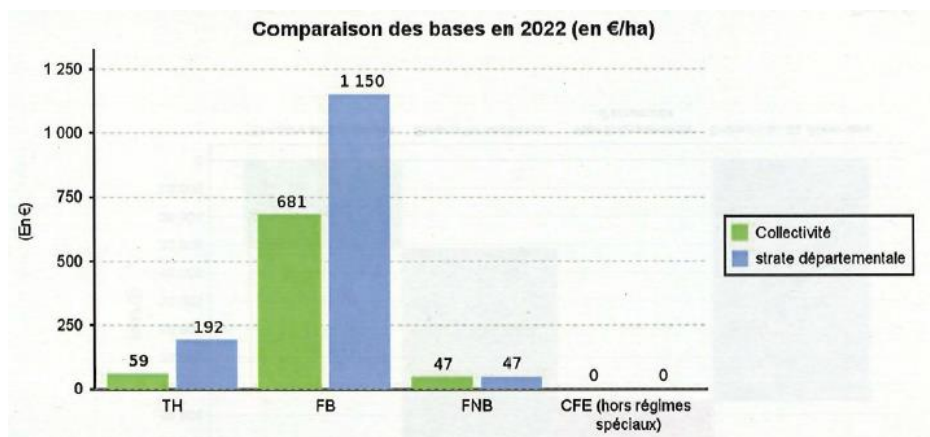


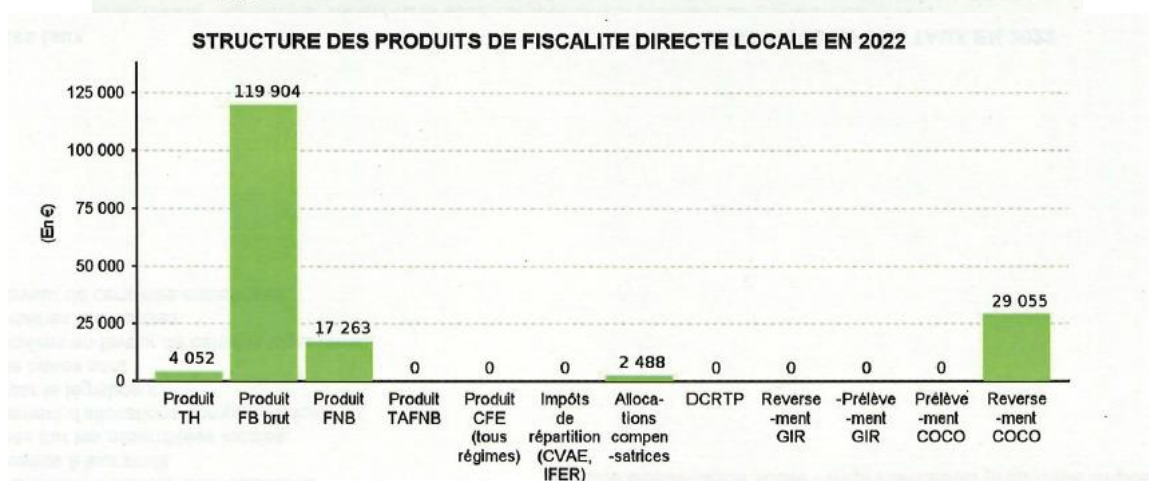
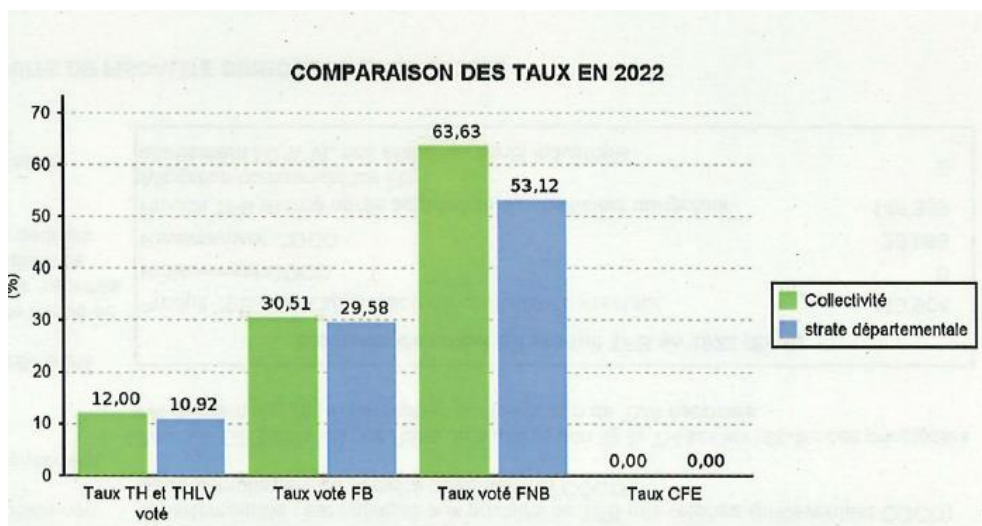


- L'endettement a également augmenté en 2022 avec la conclusion d'un nouvel emprunt. Mais il baisse les années suivantes avec des échéances qui se terminent en 2023 et 2024.

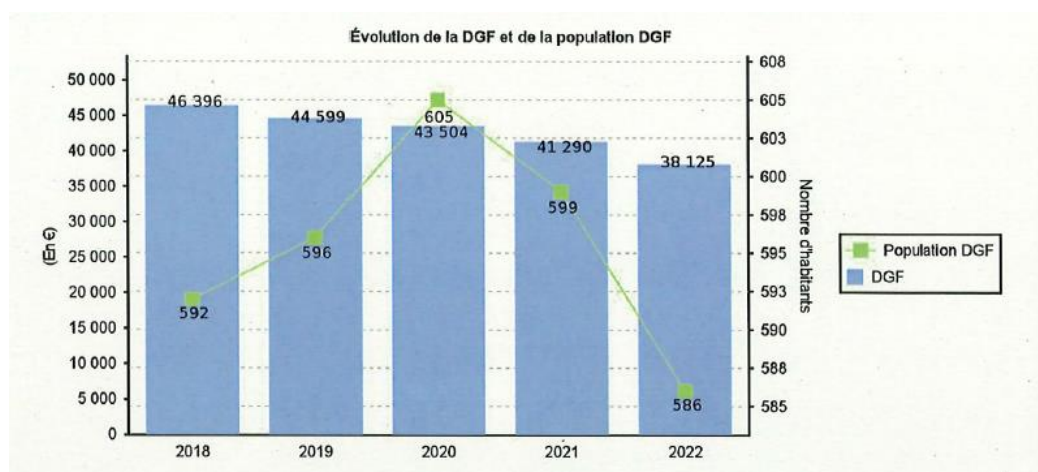


- En matière de fiscalité, la commune bénéficie de moins de recettes fiscales que ses voisins de même strate, en raison de bases assez faibles.

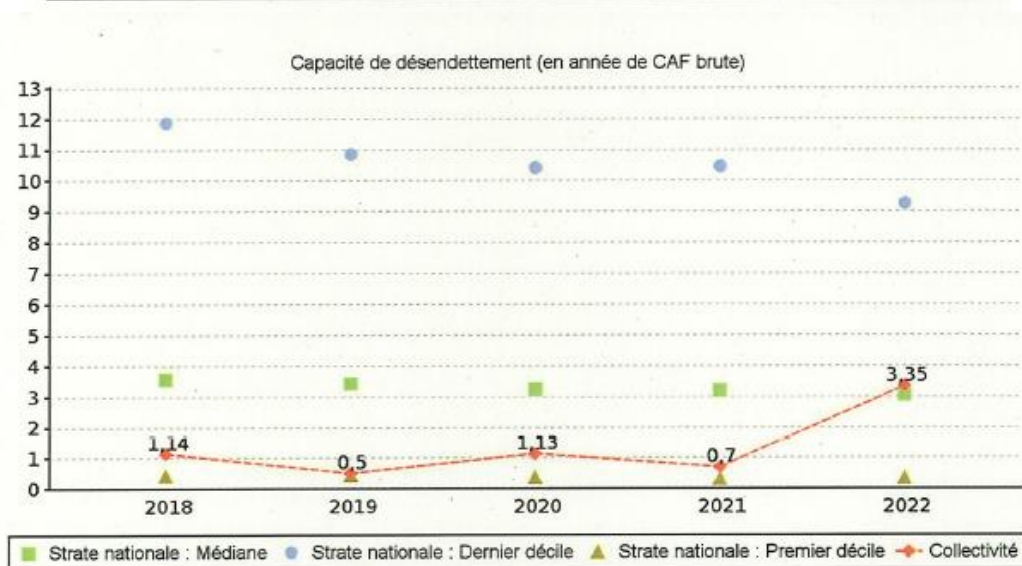
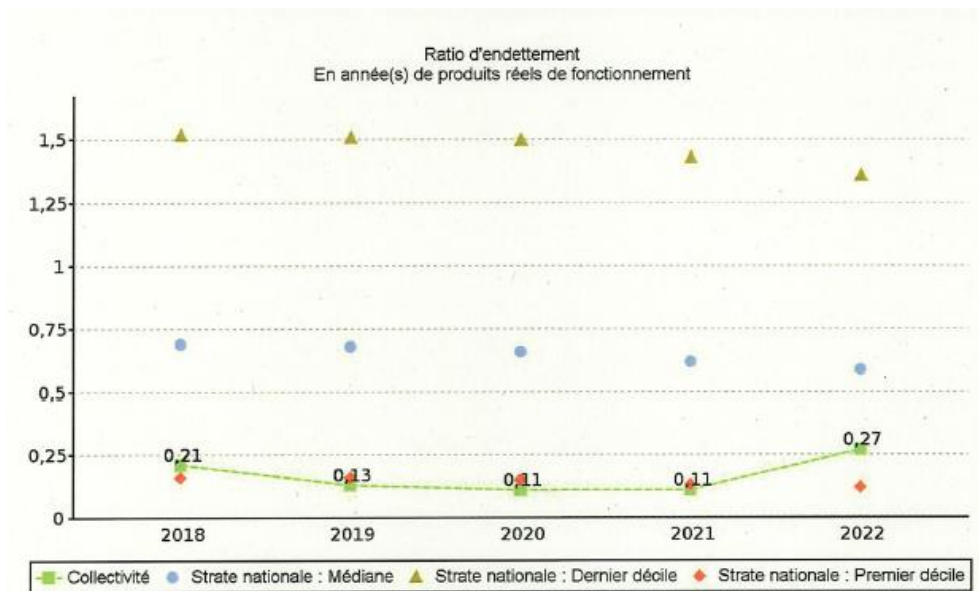




- Les dotations de l'Etat baissent chaque année : - 8 000 € en 5 ans



- Le ratio d'endettement à St Michel est très faible avec une capacité de désendettement (c'est-à-dire le nombre d'années dont la commune a besoin pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle est y consacre tout son autofinancement) de trois ans.



City stade et aire de jeux

Les travaux avancent bien.

Une date d'inauguration doit d'ores et déjà être fixée pour pouvoir lancer des invitations. Il est décidé de proposer le 9, 16 ou 23 septembre à Emmanuelle ANTHOINE et d'arrêter une date avec elle en fonction de ses disponibilités.

Concernant l'inauguration :

- Une démonstration de basket aura lieu pendant la journée avec le basket-club de Génissieux.
- Il serait bien d'organiser une course de relais sur la piste d'athlétisme avec les enfants de l'école de Saint Michel.
- L'apéritif serait prévu pour la fin de matinée.
- Un marabout sera à prévoir en cas de pluie
- Les membres de la commission cadre de vie propose de choisir entre deux modèles d'invitation. La majorité se porte sur l'invitation n°1, à retoucher pour pouvoir ensuite imprimer et distribuer avec le bulletin.
- Il sera nécessaire de se poser la question de la gestion du city stade cet été : accessible au public ou pas ?

- Des corvées seront organisées (le 17 juin et fin août-début septembre) pour repeindre la barrière, débroussailler, tailler la haie...

Espace sans tabac

La mise en place de l'Espace sans tabac autour de l'école est prévue le lundi 19 juin à 16h15 à l'école, avec la signature d'une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer.

Fête du village

La fête du village, qui aura lieu le 1^{er} et 2 juillet prochain, se prépare.

Concernant l'éclairage public, l'Agglo a confirmé maintenir exceptionnellement l'éclairage toute la nuit.

Le vin d'honneur de la municipalité est prévu le dimanche à 11h30. Il devra être limité dans le temps ; du vin et des plaques de quiches/pizzas sont à prévoir.

Référent déontologue

Pour information, lors du prochain conseil municipal, il sera nécessaire de prendre une délibération concernant la mise en place d'un référent déontologue, en partenariat avec le CDG et l'AM26. Il s'agit d'une obligation réglementaire ; tout élu doit pouvoir consulter ce référent déontologue en cas de doute sur un éventuel conflit d'intérêt. L'adhésion au service coûtera 100 € (non prévu au budget). Mais cela sera compensé par une recette supplémentaire d'environ 100 € au titre des redevances d'occupation du domaine public suite à une demande de réactualisation faite à Orange.

Tag au lavoir

Le lavoir a été tagué il y a peu. Une déclaration va être faite à l'assurance pour vandalisme.

Tour des commissions

- Commission Cadre de vie :
 - Le 29 juin prochain, une réunion sera organisée avec les associations de St Michel et de Montmiral à l'Espace du Bagnol pour échanger sur le calendrier de réservation 2024 du Bagnol, le forum des associations et le marché de Noël. La commission est en train de préparer un courrier d'invitation.
 - Le forum des associations aura lieu le 2 septembre 2023.
 - Le marché de Noël est prévu cette année à Montmiral, le dimanche 3 décembre, devant la mairie ou dans la cour de l'école.
 - Bulletin municipal : il doit être bouclé le 20 juin pour une distribution fin juin/début juillet. La prochaine réunion est prévue le 13 juin à 19h en mairie.
- SIVOS :
 - Le recrutement pour un poste d'Atsem en remplacement d'un départ en retraite est en cours. Seize candidatures ont été reçues ; les entretiens de recrutement sont prévus pour le 23 juin.
 - Le SIVOS fait actuellement face à des absences pour cause de maladie, remplacées par une jeune fille de Montmiral qui donne entière satisfaction.
- SIVU :
 - Quinze nouvelles tables ont été achetées.
 - Les membres du SIVU sont en train de se poser la question de faire l'acquisition de « mange-debout » et de les louer.
- Commission technique :
 - Les fossés ont été broyés cette semaine (banquette) ; le reste est prévu plus tard.

- Les devis pour les travaux de voirie de l'année 2023 ont été signés : il est prévu un chantier Rue de la Cure par Chambard et la réalisation d'emploi (pour sept tonnes)
- Afin de préparer un dossier pour le projet d'aménagement de la Rue du Chalon, le bureau d'étude Actif (maître d'œuvre ayant déjà travaillé pour la Côte Maréchale) a été contacté.
- Groupe de travail sécurité :
 - A l'issue de la première réunion, plusieurs idées ont été émises pour sécuriser le village. Trois entreprises ont été consultées. Les chiffrages sont toujours en cours, notamment pour la mise en place d'un radar pédagogique ou des feux. Les entreprises, fortes de leurs compétences en la matière, ont également fait des propositions d'aménagement (comme par exemple un simple marquage au sol au niveau du rétrécissement ou des coussins berlinois devant la mairie).
 - Une fois tous les chiffrages reçus, une nouvelle réunion du groupe de travail sera organisée.

Divers

- Le samedi 3 juin avait lieu la commémoration du maquis du Thivolet à St Christophe et le Laris. Le Maire y a assisté.
- Voici quelques informations suite à la tenue du G11 à St Bardoux le 13 mai (en présence de Pierre COLOMB et Ghislaine BARTHELON pour la commune de St Michel) :
 - o A partir de septembre, Mours s'est porté volontaire pour assurer la réalisation des cartes d'identité.
 - o Des jeux gonflables sont mis en place tout l'été à l'étang à Peyrins.
 - o Des communes comme Mours ont été reconnues en état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse 2022 (pour le risque retrait-gonflement d'argile)
 - o Les communes du G11 soulignent de nombreux inconvénients à la mise en place du PLUI. A Valence Romans Agglo, cela n'est pas prévu d'ici la fin du mandat.
 - o Plusieurs communes ont également souligné leurs difficultés à travailler avec le Centre de gestion (absence de réponse lors de sollicitations, visites médicales facturées...)
- Le comité des fêtes a fait passer son rapport d'activité.
- Calendrier :
 - o Soirée théâtre proposée par le Directeur de Leclerc le 7 juin en soirée
 - o Inauguration de la centrale d'enrobé de Chambard le 30 juin prochain
 - o Prochain conseil municipal le vendredi 7 juillet à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL